



DELIBERATION N°1 -10/2022 - ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ARBRE METROPOLITAINE

- *Adopte la charte de l'arbre métropolitaine ;
- *Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer le feuillet d'engagement pour la charte de l'arbre métropolitaine joint en annexe ;
- *Elabore et de mettre en œuvre un programme d'actions concret et adapté à notre territoire et moyens ;
- *Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents correspondants

ADOpte à l'unanimité

DELIBERATION N°2 – 10/2022 - ADOPTION DU BAREME D'EVALUATION DE LA VALEUR D'UN ARBRE (BEVA)

- *Approuve le barème d'évaluation de la valeur de l'arbre, également appelé "Méthode des grandes villes de France" permettant de calculer sa valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation,
- *Autorise Mme le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à cet effet,
- *Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à ce point

ADOpte à l'unanimité

DELIBERATION N°3 – 10/2022 - AVIS SUR LES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DU DONJON DES GOURNAY ET DE METZ-CENTRE

- *Donne un avis favorable sur les deux projets de Périmètres Délimités des Abords proposés par Metz Métropole en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et annexés à la présente délibération,
- *Précise que les deux dossiers de Périmètres Délimités des Abords du Donjon des Gournay et de Metz-centre seront soumis à enquête publique unique diligentée par Metz Métropole et portant à la fois sur le projet de PLUi et l'ensemble des projets de Périmètres Délimités des Abords des communes membres.
- *Autorise Mme le Maire à finaliser et à signer tous actes et documents relatifs à ce point

ADOpte à 10 voix « pour » et 15 « abstention »

DELIBERATION N°4 – 10/2022 - DEMANDE D'ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

- *Autorise l'adhésion de la commune de Longeville-Les-Metz au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- *Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,
- *Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive ainsi que le formulaire d'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés.
- *Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- *Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- *Autorise Mme le Maire à finaliser et à signer tous actes et documents relatifs à ce point.

ADOpte à l'unanimité

DELIBERATION N°5 – 10/2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022

- *Adopte la décision modificative n°1/2022, toutes sections confondues, pour le budget principal 2022 telle que présentée dans les tableaux,
- *Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir

ADOpte à 23 voix « pour » et 2 « abstention »

DELIBERATION N°6 – 10/2022 – AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

- *Autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

ADOpte à l'unanimité

DELIBERATION N°7 – 10/2022 – APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE L'EUROMETROPOLE

- *Approuve le rapport définitif 2022 de la CLECT évaluant les charges transférées par la commune de RONCOURT à Metz Métropole
- *Autorise en conséquence Madame le Maire à signer tous actes et documents correspondants

ADOpte à l'unanimité

DELIBERATION N°8 – 10/2022 – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL EN CHARGE DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Désigne en qualité de membres du Groupe de travail chargés de présenter un projet de révision du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :
 - M. Alain MARTZ en remplacement de Mme FIRTION, en qualité de Vice-Président et de rapporteur
 - M. David SCHNEIDER en remplacement de M. HOZE
- *Arrête en conséquence la composition de ce groupe de travail comme suit : Mme Le Maire, présidente de droit, M. MARTZ, vice-Président et rapporteur, Mme HEISSERER, M. BAUDINET, M. GOSSOT, M. SCHNEIDER et Mme KULICHENSKI.

ADOpte à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet de la commune le 16 novembre 2022

